CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E195031** **VALABLE JUSQU'AU** **29/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2018

Raison sociale : FRANCE CREATION HABITAT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/05/2025

Capital : 5 000

70 RUE DE WALHEIM
68130 WITTERSDORF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2018B00370

Siret : 838 840 775 00012

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4026132

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 168183220

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 168183220

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/08/2026

Téléphone : 06 98 67 93 90 **Fax :**

Portable : 06 98 67 93 90

Responsabilité légale :
BARKIN DENIS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : f.carrelage@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 204 390 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	2	30/06/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	2	30/06/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		30/06/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/08/2026 09:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E195031** **VALABLE JUSQU'AU** **29/06/2027**

ÉDITÉ LE **24/08/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2018
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/05/2025
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2018B00370

Siret : **838 840 775** **00012**
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 4026132

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 168183220

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 168183220

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/08/2026

Raison sociale : **FRANCE CREATION HABITAT**

70 RUE DE WALHEIM
68130 WITTERSDORF

Téléphone : 06 98 67 93 90 **Fax :**
Portable : 06 98 67 93 90

Site Internet :
E-mail : f.carrelage@orange.fr

Responsabilité légale :
BARKIN DENIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/06/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/06/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	30/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	30/06/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/06/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	30/06/2025
o Isolation des combles perdus	30/06/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.